



**Enseignement Public et Informatique**  
**Association (loi 1901)**

13, rue du Jura - 75013 Paris — (1) 43 37 86 14

Paris, le 05.01.1989

Lettre identique à tous  
 les responsables des Commissions  
 de réflexion sur les disciplines

Monsieur,

Vous avez accepté la responsabilité de la Commission de réflexion sur les programmes de .....

L'EPI qui, depuis sa création en 1971, veut faire de l'informatique un facteur de progrès et d'amélioration du système éducatif, se permet d'attirer votre attention sur les apports possibles de l'informatique à l'enseignement.

Depuis ses origines, le dispositif français d'introduction de l'informatique dans le système éducatif comporte l'utilisation de l'informatique pédagogique dans les différentes disciplines. De nombreuses recherches, expérimentations et réalisations ont été faites dont témoigne depuis de nombreuses années le bulletin de l'EPI.

Notre association souhaite que les nouveaux programmes à définir intègrent les apports de l'informatique et que les commentaires de ces programmes encouragent explicitement les enseignants à utiliser les ressources de l'informatique pour un enseignement rénové donnant plus de place à l'initiative des élèves.

L'association Enseignement Public et Informatique est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

J. Baudé, Secrétaire Général